



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 21 OCTOBRE 2016

Le vendredi 21 octobre 2016 à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Dominique DESROCHES, M. Didier GIRARD adjoints,
Mmes Isabelle CLIQUE, Valérie JOUBERT, conseillères municipales,
MM. Christophe BABILLOT, Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, Sébastien VALLENGELIER, conseillers municipaux.

Pouvoir (s) :

Mme Katia LEARD a donné pouvoir à M. Christophe BABILLOT
Mme Hélène LENORMAND a donné pouvoir à M. Didier GIRARD
M. Frédéric BREMARD a donné pouvoir à M. Michel ALBARO

Absent (s) excusé (s) : Mme Elisabeth GOARIN, M. Olivier BIDERRE

Absent (s) : Mme Sophie LEGRAND

M. Wenceslas de LOBKOWICZ est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

En ouvrant la séance, à l'initiative de Monsieur le Maire le conseil municipal se lève pour respecter une minute de silence à la mémoire de Madame Anne Laure BAUDART notre secrétaire de mairie décédée au mois de septembre 2016.

Ordre du jour de la séance du 21 octobre 2016

1. Délibération modificative n° 2 au Budget Annexe de l'ancienne gare.
2. Délibération portant avis sur le projet de modification des statuts de la CAPE suite à la fusion des trois EPCI pour créer la SNA (Seine Normandie Agglomération), à effet au 1^{er} janvier 2017.
3. Délibération autorisant le maire à signer avec la CAPE, la convention Tripartite permettant de bénéficier du dispositif du Conseil en Energie Partagé.
4. Délibération autorisant le maire à charger le CDG27 de négocier un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.
5. Délibération autorisant le maire à signer avec le CDG27, la convention d'adhésion à la mission conseil et assistance en recrutement sur un poste permanent.

Questions diverses et tour de table.

1 – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET ANNEXE DE L'ANCIENNE GARE

Mme Dominique DESROCHES, 1^{ère} adjointe en charge des finances, expose que M. CHEUX, Trésorier de Pacy sur Eure nous informe que pour pallier au paiement de la facture d'ISOCEL Architecture pour un montant de 8 300,00 €, il convient de procéder à la modification suivante du Budget Annexe de l'ancienne gare, en effectuant les ventilations suivantes :

- Recettes de Fonctionnement : Article 74741 et 023 pour un montant de + 1 100,00 €
- Dépenses d'investissement : Article 2313 pour un montant de + 1 100,00 €
- Recettes d'investissement : Article 021 pour un montant de + 1 100,00 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, cette modification du budget annexe de l'ancienne gare en effectuant les ventilations indiquées ci-dessus, afin de pouvoir effectuer le paiement de la facture d'ISOCEL Architecture pour un montant de 8 300,00 €.

2 – DELIBERATION PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAPE SUITE A LA FUSION DES TROIS EPCI POUR CREER LA SNA (SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION), A EFFET AU 1ER JANVIER 2017

A la suite de la fusion de la CAPE avec les structures intercommunales des Andelys et d'Écos, il est proposé de modifier les statuts de la CAPE au 1^{er} janvier 2017, pour anticiper cette évolution. Le texte de la répartition des compétences avait été diffusé aux conseillers avant la réunion. La principale modification est la rétrocession de la compétence du périscolaire aux communes, sauf l'accueil en période de vacances. Cela donnera lieu à des transferts financiers compensatoires, de la Caisse d'Allocations Familiales. Il est également relevé que si, à juste titre, la politique de la ville est mentionnée, il n'en n'est pas autant de la ruralité.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants moins une voix contre, cette modification des statuts de la CAPE telle que proposée.

3 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER AVEC LA CAPE, LA CONVENTION TRIPARTITE PERMETTANT DE BENEFICIER DU DISPOSITIF DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer une convention tripartite permettant de bénéficier du dispositif du Conseil en Energie Partagée. Monsieur le Maire fait la lecture du courrier du 19 septembre 2016 de la CAPE et précise que le montant de la participation communale est de **240,20 €** par an et que la durée de la convention est de 3 ans et qu'elle prend effet à compter de la date de sa signature.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite permettant de bénéficier du dispositif du Conseil en Energie Partagée.

4 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A CHARGER LE CDG27 DE NEGOCIER UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE COUVRANT LES OBLIGATIONS STATUTAIRES

Madame DESROCHES 1^{ère} adjointe explique que la commune est actuellement adhérente à un contrat d'assurance groupe garantissant les risques à l'égard de notre personnel en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents. Ce contrat en cours a pris effet le 1^{er} janvier 2013 et prend fin le 31 décembre 2017.

Ce contrat doit être remis en concurrence pour une application au 1^{er} janvier 2018, c'est le CDG qui peut s'en charger.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise le CDG 27 à procéder à cette mise en concurrence et adopte à cette fin la délibération suivante :

Article unique : la commune de Breuilpont, charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivant :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans, à effet au 01/01/2018**
- Régime du contrat : Capitalisation

5 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER AVEC LE CDG27, LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION CONSEIL ET ASSISTANCE EN RECRUTEMENT SUR UN POSTE PERMANENT

Monsieur le Maire expose que le CDG 27 peut se charger d'une mission de conseil et d'assistance pour le recrutement pour un poste permanent pour un(e) nouvel(le) secrétaire de mairie. Pour ce poste à temps plein, le CDG 27 se charge de la publication d'une fiche de poste, de l'étude des réponses, pour proposer une liste de 2 ou 3 noms parmi lesquels la commune effectuera elle-même son choix. La convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de la mission conseil et assistance en recrutement sur un poste permanent proposée par le CDG 27.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une telle convention avec le Centre de Gestion de l'Eure conformément aux modalités établies dans cette dernière et à effectuer toutes formalités afférentes.

INFOS - TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

❖ M. Michel ALBARO

- Expose que dans les circonstances actuelles du secrétariat l'agent en place a accepté que son contrat soit porté à 30h / semaine jusqu'au 31 décembre 2016. La personne qui assure le point poste a vu son contrat passer de 14 à 16h, et l'établissement d'un CDD de 10 h pour accroissement d'activité temporaire.

❖ Mme Valérie JOUBERT

- Signale qu'il y a eu un problème avec le bus pour le collège. Effectivement ce jour-là il n'a pas assuré son service.
- S'informe sur les travaux en cours dans les locaux de l'ancienne boulangerie appartenant à la commune. Il est précisé que cet aménagement est destiné à accueillir un local de ventes de pâtisseries, avec un « bail précaire ».

❖ M. Christophe BABILLOT

- Evoque la « tournée des élus ». Il est chargé avec M. Daniel FOUET d'approfondir cette question, pour faire des propositions lors d'un prochain conseil municipal sur l'organisation pratique.

❖ M. Wenceslas de LOBKOWICZ

- Mentionne qu'il lui a été fait état des regrets du (léger) déplacement de l'arrêt du bus scolaire en face de la mairie.

❖ M. Daniel FOUET

- Se félicite de l'aménagement du carrefour à Saint Chéron avec marquage au sol et souhaite qu'il soit envisagé de faire de même à Breuilpont.
- A l'initiative du C.M.J. l'opération de nettoyage de certaines voies publiques de la commune a été programmée pour le 12 novembre à 14h30. Il souhaite qu'un goûter puisse être prévu pour les jeunes qui y participeront.

❖ M. Didier GIRARD

- Fait part que l'opération de changement des ampoules au mercure de l'éclairage public va commencer à Saint Chéron et à Lorey. Cela sera fait à Breuilpont au début de 2017.
- Pour le projet d'étude de l'aménagement de la rue Victor Hugo, l'E.P.F.N. a validé le choix d'un bureau d'études qui devrait accomplir sa tâche dans un délai de 8 mois. Le conseil sera régulièrement informé.

❖ Mme Dominique DESROCHES

- Informe le conseil que le bulletin municipal est terminé et qu'il sera distribué dans le courant de la semaine prochaine, que l'agenda 2017 est en cours de préparation et que la distribution de ce dernier aura lieu avant les fêtes.
- Les invitations pour la cérémonie du 11 novembre et le repas des anciens vont être envoyées la semaine prochaine. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.